



SCPI URBAN VITALIM N°2

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe, autorisée à faire offre au public

Capital social : 1 130 776 euros – Date d'expiration : 08/05/2032

Siège social : 10, rue du Chevalier Saint-George - 75001 PARIS - Tel : 01 82 28 99 99 – Fax : 01 44 70 91 49

RCS PARIS n°829 509 934

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Urban Premium

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE SCPI

Je (nous) soussigné(es) M^{me} M^{lle} M. M. et M^{me} M. et M. M^{me} et M^{me} Société

Indivision Autre :

Nom et prénom : Forme juridique :

Nom de jeune fille : Fiscalité : Impôt sur le revenu Impôt sur les sociétés

Adresse : Dénomination sociale :

Code Postal : Ville : N° SIRET :

Date et lieu de naissance : Nationalité :

Nom et prénom du conjoint : Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance : Nationalité :

Téléphone : Portable : E-mail :

Profession : (précisez si non salarié)

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Pacsé(e)

Régime matrimonial : Séparation de bien Communauté réduite aux acquêts* Communauté universelle* Autre

***Si les parts de SCPI URBAN VITALIM N°2 constituent des biens communs, le conjoint de l'acquéreur doit donner son consentement, et faire précéder sa signature de la mention « Bon pour souscription de parts »**

Qualité du donneur d'ordre

En nom propre Représentant légal Mandataire

Je (nous) déclare(ons) souscrire¹ parts de la SCPI URBAN VITALIM N°2 au prix unitaire de 500 Euros, soit un investissement total d'un montant de Euros.

RÈGLEMENT

Recours à l'emprunt : Organisme prêteur : Montant du prêt :

Par virement sur le compte de la SCPI URBAN VITALIM N°2 (IBAN ci-dessous) :

IBAN	BIC
FR96 4097 8000 0614 6474 8D70 289	BSPFFRPPXXX

Par chèque à l'ordre de la SCPI URBAN VITALIM N°2

VERSEMENT DES REVENUS

IBAN du souscripteur à fournir

Fait à le en trois exemplaires, dont un est resté en ma (notre) possession.

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « Bon pour souscription de parts » (le nombre de parts doit figurer en toutes lettres).

Cadre réservé au souscripteur	Cadre réservé à l'intermédiaire
	Référence client EUODIA FINANCE 131 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine Tél. 01 47 38 30 07 - www.euodia.fr SIRET 519 412 571 00035 - SARL capital 40 500 € Orias 10055334 - CIF E001975

Je (nous) déclare(ons) :

- avoir reçu et pris connaissance des statuts de la société, de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers et du présent bulletin recto et verso ;
- être informé(s) que la Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts ;
- avoir pris connaissance que la jouissance des parts sera effective le premier jour du mois de la souscription et au plus tard le jour de la clôture de la souscription ;
- être informé(s) que la Société de Gestion demande le dépôt immédiat des fonds correspondant à la présente souscription ;
- que ma (notre) résidence principale est située en dehors des Etats-Unis et ne pas être désigné(s) comme « U.S. Person » (telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » adoptée par la Securities and Exchange Commission).
- être informé(s) que dans le cas où je (nous) utilisons les services d'un conseiller en gestion de patrimoine et/ou d'un teneur de compte conservateur et/ou d'un prestataire régulé, mes (nos) opérations sont susceptibles de donner lieu à rémunération de ces différents intervenants. Conformément à la réglementation notamment l'article 319-9 du RGAMF et l'instruction 2013-10, les informations relatives à cette rémunération sont disponibles sur simple demande auprès de chaque prestataire.

Je (nous) autorise (ons) la Société de Gestion URBAN PREMIUM à me (nous) transmettre tous supports d'information⁽²⁾ relatifs à ma (notre) souscription à la SCPI URBAN VITALIM N°2 par le biais de l'adresse électronique mentionnée ci-dessus OUI NON

Conformément à l'article 422-196 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la notice relative à l'augmentation de capital a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 24/05/2017.

La note d'information relative à l'augmentation de capital a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n°17-14 en date du 16/05/2017.

La note d'information est adressée sur simple demande écrite du porteur auprès d'URBAN PREMIUM - 10, rue du Chevalier Saint-George - 75001 PARIS, ou consultable sur le site Internet : www.urban-premium.com.

- Documents à joindre obligatoirement :**
- Relevé d'Identité Bancaire (pour le versement des revenus)
 - Copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou du passeport du ou des souscripteurs ou du représentant légal
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Déclaration sur l'origine des fonds le cas échéant (cf. au verso)
 - pour les personnes morales, K-bis (de moins de 3 mois), statuts certifiés conforme et pièce(s) d'identité du/des gérant(s)

¹ Minimum de souscription de 10 parts
² Liste des documents concernés : les bulletins d'information trimestriels, les rapports annuels de la SCPI, les avis de convocation aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, les formulaires de vote par correspondance

Exemplaire destiné à la Société de Gestion